

<http://www.snetap-fsu.fr/Classe-prepa-post-BTS-DUT-les.html>



Classe prépa post BTS/DUT : les positions du SNETAP-FSU

- Les Dossiers - Pédagogie -

Date de mise en ligne : lundi 18 mars 2013

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Le SNETAP-FSU a participé le 5 février dernier à la [CNS](#) Études Générales consacrée à la rénovation du référentiel de la classe prépa post [BTS](#)/DUT et du concours d'accès aux écoles d'ingénieurs et vétérinaires sous tutelle du ministère chargé de l'Agriculture.

S'est réunie le 19 février, la Commission Professionnelle Consultative qui s'est prononcée sur les textes relatifs à l'accès au concours de la voie C ainsi que les référentiels de formation. Représenté par un expert, enseignant et professeur coordonnateur d'une classe prépa postBTS/DUT/[BTSA](#), le SNETAP-FSU est intervenu sur plusieurs points :

Point 1 : la question des Langues Vivantes

Le SNETAP-FSU a dénoncé la décision de ne retenir que l'anglais comme langue vivante tant dans le concours que dans la formation. Il a demandé que plusieurs LV1 soient possibles ;

Le SNETAP-FSU a dénoncé l'hypocrisie de l'administration qui tout en laissant à l'établissement (« à sa discrétion » dit le texte !) la possibilité de proposer l'enseignement d'une LV2, a retiré l'épreuve facultative au concours ! Quel étudiant même motivé suivra un enseignement supplémentaire qui n'est pas évalué au concours ! Le SNETAP-FSU dénonce l'hypocrisie de l'administration qui considère qu'un étudiant peut parfaitement suivre un enseignement supplémentaire facultatif pendant l'année de préparation au concours en acceptant que cette discipline ne soit pas prise en compte par le concours. Répondre cela est méconnaître l'enjeu que représente pour ces étudiants le concours d'entrée aux écoles d'ingénieurs et vétérinaires. Pour ces étudiants, ces classes préparatoires au concours des grandes écoles ne sont pas perçues comme des passerelles vers l'Université.

Le SNETAP-FSU exige que le choix de la LV1 soit possible parmi plusieurs langues et que la LV2 soit systématiquement proposée par les établissements (et non à leur discrétion comme l'indique le projet de référentiel). Ce sont ensuite les étudiants qui choisissent ou non de suivre cet enseignement. Pour assurer le développement de cet enseignement (rappelons que la réforme du lycée impose deux Langues Vivantes [\[1\]](#)), le SNETAP-FSU demande que l'épreuve facultative LV2 soit maintenue dans le concours. Le comité des titres d'ingénieur ne peut rédiger seul les programmes et modalités des concours. L'administration ne peut se retrancher derrière cette seule instance.

Sur cette question spécifique des [LV](#), le SNETAP-FSU exige que le ministère de l'Agriculture adopte une position cohérente : on ne peut dire lors d'un [CTEA](#) le 5 février que la question des LV doit redevenir une priorité (dans le cadre des enseignements facultatifs notamment) et le lendemain, faire disparaître dans ces classes prépa post [BTS](#)/DUT de l'enseignement agricole la langue vivante 2 et ne retenir qu'une seule langue vivante 1, l'anglais ! Le ministère ne peut entendre qu'une seule voix, celle du comité du titre d'ingénieur qui souhaite imposer l'anglais. De la même façon, le SNETAP-FSU ne peut accepter la décision d'imposer l'anglais comme seule LV dans les concours et les référentiels des classes de BCPST et TB.

Cette position est d'autant plus incompréhensible que ces classes se situent dans des établissements agricoles qui disposent par ailleurs d'une offre étoffée de LV ou d'une proximité aisée avec des partenaires de l'éducation nationale pour proposer ces enseignements facultatifs (et obligatoire au lycée).

Point 2 : les travaux pratiques en physique et en

chimie

Le SNETAP-FSU ne peut accepter au nom de l'égalité de traitement des candidats au concours qu'une partie du référentiel soit laissée à la discrétion de l'établissement et de ses moyens. En effet, il a été précisé que les Travaux Pratiques indiqués dans le référentiel à titre indicatif pouvait faire l'objet d'une interrogation lors des épreuves écrites du concours ! C'est inacceptable.

L'administration doit assumer son choix de (re)centrer l'enseignement de ces discipline sur la démarche expérimentale et les TP et donc imposer la réalisation de ces TP dans tous les établissements. Si nécessaire, l'État doit se rapprocher urgemment des collectivités territoriales concernées par ce dossier des équipements.

Point 3 : les heures dites « de colles »

Le SNETAP-FSU a salué l'inscription et donc le financement par le ministère de 15 heures annuelles pour les étudiants. Cela mettra fin aux inégalités de traitement des candidats au concours et ne fera plus porter le financement sur le budget des établissements. Il a demandé que soit ajouté au paragraphe la formule suivante : « ces heures doivent être prioritairement attribuées aux disciplines concernées par les épreuves orales. Une part de ces heures peut être cependant attribuées aux disciplines concernées par les épreuves écrites. La répartition de ces heures est décidée collectivement par l'équipe ».

Cette formulation irait tout à fait dans le sens de la réponse de la [DGER](#) considérant qu'il s'agit de la responsabilité des équipes pédagogiques. Faut-il rappeler que l'autonomie ne peut se faire que dans un cadre clairement défini garantissant l'égalité de traitement des candidats à un même concours.

Point 4 : le concours voie C

Le SNETAP-FSU est intervenu pour demander à l'administration de revoir ou mettre un terme à un dispositif particulier, le concours C2 qui privilégie de fait les étudiants DUT par rapport aux étudiants des BTSA pour accéder aux écoles d'ingénieurs. Les chiffres des résultats aux concours 2012 sont éloquentes. Sur un peu plus de 200 étudiants reçus aux concours, 75% détiennent un DUT contre 17% pour un BTSA (et moins de 3% sont des bacheliers de STAV). **Ce concours C2 constitue un frein majeur pour les étudiants de BTSA qui voient se fermer les portes de formations « agro » « véto »... Doit-on encore conseiller à ces jeunes et à leur famille de s'inscrire en BTSA lorsqu'ils souhaitent passer ce concours de la voie C ?**

L'administration a répondu que cette question ne pourrait être résolue pour la publication des référentiels et leur mise en place à la rentrée de septembre 2013. En ce qui concerne les bacheliers de STAV, la DGER a mis en avant les 9 classes préparatoires TB.

De la même façon, **le SNETAP-FSU est intervenu pour demander à l'administration de mettre un terme aux différentes stratégies de contournement mises en place par certains étudiants de la voie A** (notamment BCPST, essentiellement issus de la filière générale du baccalauréat) qui (re)passent le concours voie C après avoir intégré la classe prépa post BTS/DUT avec un DUT. Cette stratégie pénalise de fait les étudiants issus des filières BTSA et de la voie technologique. Le SNETAP-FSU demande que tout redoublement d'un concours soit passé dans la même voie A, B ou C que la première fois.

L'administration a décidé d'uniformiser les coefficients des épreuves écrites et orales quelque soit le souhait des candidats pour les écoles d'ingénieurs ou vétérinaire. **Le SNETAP-FSU a regretté la montée en puissance du coefficient accordé aux mathématiques notamment pour le concours aux écoles vétérinaires (passant de 0,5 à 2).** Ce choix, semble-t-il voulu par les écoles vétérinaires pour réduire les stratégies d'impasse des étudiants,

favorisera inévitablement les candidats « plus scientifiques » issus des filières générales au détriment des candidats issus des filières technologiques et professionnelles (vivier croissant pour les BTSA).

Plus largement, ces questions d'accès aux différentes voies de concours, de la place des mathématiques posent la problématique de l'accessibilité à ces concours des étudiants issus des BTSA. Ces diplômes, depuis leur rénovation ont vu la part de la formation scientifique considérablement régresser. **L'écart entre le niveau scientifique atteint à la fin de BTSA et le niveau exigé à l'entrée de ces classes prépa post BTS/DUT semble de plus en plus élevé.** La solution proposée par l'administration de la nécessité d'un accompagnement, d'une mise à niveau des étudiants en BTSA n'est pas crédible alors qu'elle vient de retirer les heures qui étaient auparavant disponibles pour une mise à niveau des étudiants en début de BTSA. De la même façon, le module A3P n'a pas vocation à être un module de soutien à moins qu'il ne soit considéré comme un module fourre-tout !

De la même façon, **le SNETAP-FSU s'interroge sur le devenir des bacheliers technologiques dans ces classes post BTS/DUT - dans lesquelles ils sont déjà en difficulté - au moment où la concurrence avec les bacheliers généraux s'accroît au concours de la voie C et que la priorité est donnée aux bacheliers professionnels pour accéder aux BTSA.** Quels débouchés pour les bacheliers technologiques ? Les classes préparatoires TB ? L'Université et la voie B du concours ? La rénovation du baccalauréat technologique qui doit se mettre en place à la rentrée prochaine n'est sûrement pas à la hauteur de cet enjeu !! La seule communication réalisée pour ces classes prépa TB à l'occasion de la procédure Admission Post-Bac ne suffira pas non plus !

À travers cette rénovation des classes prépa postBTS/DUT et des difficultés croissantes des étudiants issus des BTSA et des bacheliers issus de la voie technologique, se retrouvent « en porte-à-faux » trois des dernières réformes pédagogiques imposées contre l'avis de la majorité des personnels d'enseignement du ministère de l'Agriculture, celle de la rénovation des BTSA, celle de la voie professionnelle et celle de la filière technologique. Il est d'ailleurs intéressant de noter que sur cette question des passerelles, de l'approche systémique de ces réformes, l'administration a renvoyé la réflexion à la loi d'avenir de l'agriculture pour (re)mettre de la cohérence entre ces filières alors que jusqu'à maintenant cette même administration niait l'existence de tout problème de cette nature !

Le SNETAP-FSU portera ses revendications lors des prochaines instances ([CTEA](#), [CNEA](#), [CNESERAAV](#)) ainsi que dans les instances de l'éducation nationale et le ministère de l'enseignement supérieur (CSE et CNESER).

Le SNETAP-FSU appelle Stéphane Le FOLL à saisir l'occasion de la loi d'avenir pour remettre à plat l'ensemble des réformes pédagogiques imposées depuis 2007, rénovation des BTSA, réforme du lycée, réforme de la voie professionnelle, réforme de la voie technologique qui sont en train de saper les bases de la réussite de notre appareil public d'éducation.

Pour le secteur Pédagogie et Vie scolaire

Fabrice CARDON

secrétaire national en charge du secteur « pratiques pédagogiques »

[1] Le président de l'association des proviseurs des lycées des classes préparatoires aux grandes écoles déclarait que la réforme du lycée suggère que l'on enseigne en langues étrangères et que les prépas devaient suivre le mouvement avec des cours en anglais et des « colles » en espagnol : <http://www.capital.fr/carriere-management/actualites/les-classes-prepas-s-adaptent-a-la-reforme-du-lycee-691646>